



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 51491

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les chiffres alarmant concernant la hausse des tentatives de suicide chez les jeunes filles, toute tranche d'âge confondues, et sur la pénurie de médecins spécialistes et ses conséquences. L'enquête européenne de l'ESPAD qui vient récemment d'être présentée lors d'un colloque organisé par la Fondation de France montre une augmentation alarmante des tentatives de suicide particulièrement chez les jeunes filles. Depuis 1993, l'ESPAD suit 16 000 jeunes Français scolarisés âgés de douze à dix-huit ans. Les données de 1993 montraient que 4 à 6 % des garçons avaient déjà fait une tentative de suicide non suivie de décès. A la même date, les filles étaient 4 %, mais en 2003, elles sont 8 % à avoir tenté de mettre fin à leurs jours. De plus, il apparaît que les tentatives de suicide dans la tranche des quatorze-quinze ans ont augmenté, passant de 8 à 11 %, tout comme dans la tranche des seize-dix-sept ans, passant de 9 à 14 %. Selon une épidémiologiste renommée, le phénomène pourrait s'expliquer par l'augmentation de la tension entre les sexes. En effet, la tentative de suicide est traditionnellement très liée à la violence subie par les individus. Face à cette montée des passages à l'acte, la préoccupation actuelle des médecins est de prévenir la récurrence, 14 % des jeunes candidats au suicide récidivent dans les trois mois qui suivent. Selon une autre étude, le risque de recommencer est trois fois plus élevé chez les onze-quatorze ans que chez les jeunes des tranches d'âges supérieures. De plus, contrairement aux idées reçues, le risque d'attenter à ses jours est trois fois plus élevé chez les jeunes percevant leurs parents comme indifférents à leur sort et cinq fois plus élevé chez ceux qui les perçoivent hostiles. Il s'agit bien évidemment du sentiment perçu par les jeunes non d'une réalité automatique. Si le corps médical sait mieux aujourd'hui repérer ces jeunes, il n'a visiblement pas encore les moyens de leur proposer un suivi efficace. En ville, il apparaît qu'un patient doit attendre en moyenne trois mois avant d'obtenir un rendez-vous avec un psychiatre, car il n'y a plus assez de spécialistes pour faire face à la demande. Il lui demande son avis et ses intentions sur la question, ainsi que les mesures qu'il compte prendre pour améliorer le suivi de ces jeunes en mal de vivre et des récidivistes, notamment en terme d'augmentation des effectifs de psychiatres, afin de faire chuter les statistiques actuelles dramatiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51491

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9156